

Restriction de l'usage du tabac

L'Association médicale canadienne ajoute:

Il n'y a plus de controverse scientifique en ce qui concerne les risques que l'on encourt en fumant des cigarettes.

Ce bill est un projet de modification d'une ancienne loi concernant la vente des produits du tabac à des mineurs. L'ancienne loi figure aux Statuts depuis 1908. Le bill que je présente permettrait au gouvernement de contrôler la publicité concernant les cigarettes. En fait, le gouvernement a déjà ce pouvoir. Le Parlement a demandé au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social d'avertir le public et de le protéger contre les risques que comporte le tabac. Pour citer un ancien responsable de ce ministère:

Dès que nous avons connu les faits, nous avons commencé à avertir des dangers pour la santé que représentait la cigarette. Nous continuerons d'en avertir le public jusqu'à ce qu'il demande d'autres mesures.

A mon avis, c'est maintenant qu'il faut faire davantage. Il nous faut protéger aussi bien que prévenir. Il nous faut supprimer toute réclame sur la cigarette, cette source de maladie au Canada. En gardant ce bill au *Feuilleton*, je m'étais proposé trois objectifs. D'abord, je voulais me donner l'occasion de souligner les dangers du tabac et des maladies qu'il entraîne au pays. Ensuite, je me donnais l'occasion de lancer une nouvelle campagne contre ses effets nocifs, et enfin, l'occasion de dire un mot sur l'histoire de la lutte de notre Parlement pour mettre fin à la réclame concernant le tabac.

Le bill est déjà passé au comité de la Chambre. Il est allé au comité permanent de la santé et du bien-être social en 1968. Il y a été renvoyé de cette façon, et je recommande la procédure aux autres députés dont les bills seront étudiés à la Chambre. A l'époque, en 1968, j'avais inscrit trois bills semblables au *Feuilleton*, tous ayant trait à la publicité et aux dangers de la cigarette. Les députés des deux grands partis avaient aussi inscrit des bills semblables au *Feuilleton*. Avec le consentement, pour ne pas dire l'encouragement, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'alors, nous avons tous accepté de retirer nos bills du *Feuilleton* à condition qu'on saisisse du sujet le comité permanent de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y avait là un libéral, un conservateur et moi-même. C'est ce qui fut fait, comme le ministre le déclara dans un discours le 19 avril 1972:

Les témoignages...

Qui ont été donnés par tous les principaux organismes bénévoles de santé, l'industrie du tabac et l'industrie de la publicité.

... étaient directs et ne mettaient pas la sourdine à leurs critiques.

Puis il cita le rapport établi par l'Association médicale canadienne entre le tabac et certaines maladies. Le ministre a également déclaré dans son discours que:

Le tabac ne fait pas seulement du tort aux fumeurs. Il fait du tort à chacun d'entre nous. On a évalué que les conséquences identifiables du tabac s'étaient chiffrées en 1966, au Canada, à environ 400 millions de dollars. Sur cette somme, la perte causée par le cancer du poudon représentait plus de 50 millions de dollars, par les maladies du cœur, plus de 200 millions de dollars, par les bronchites chroniques, environ 15 millions de dollars, par l'emphysème, environ 7 millions de dollars et par les autres maladies, près de 100 millions de dollars... et la perte causée par les incendies provoqués par des cigarettes se chiffrait à plus de 12 millions de dollars. En outre, ces chiffres ne comprennent pas les postes tels que le coût supplémentaire de l'assurance-vie, les pensions d'invalidité et les prestations de décès.

A mon avis, le bill nous a été présenté très à propos ce soir. J'ai reçu hier le double d'une lettre adressée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M.

[M. Mather.]

Lalonde) par l'Association de la tuberculose et des maladies respiratoires de l'Alberta qui dit ce qui suit:

En Alberta, le Comité consultatif médical de l'Association de lutte contre la tuberculose et les maladies respiratoires est très inquiet de l'échec du gouvernement devant la publicité relative aux cigarettes. Nous sommes convaincus qu'une telle publicité contribue à aggraver les problèmes de santé. En plus de causer des maladies, la publicité entraîne des frais médicaux de plus en plus importants.

Notre association a récemment contrôlé la publicité imprimée et nous avons observé qu'il y a maintenant dans les revues énormément de publicité pour les cigarettes, quelquefois jusqu'à neuf annonces en couleur par numéro. Il est alarmant de constater que beaucoup sont des publications féminines ou qui s'adressent à la famille, alors que celles-ci, paradoxalement, essaient de projeter une image saine. Cette publicité est une menace bien spéciale puisque des études ont montré que les femmes avaient plus de mal que les hommes à cesser de fumer et que celles qui réussissent, risquent plus d'y revenir. La publicité rend conscient du fait de fumer et essaie d'associer cette habitude avec des situations agréables et sociales. On peut douter que le public soit conscient de ce changement calculé dans la publicité de l'industrie du tabac.

Si le gouvernement ne veut pas interdire complètement la publicité relative aux cigarettes, il faudrait alors adopter un règlement qui exigerait la publication d'annonces contre les cigarettes de même taille et dans les mêmes journaux aux frais de ceux qui font de la publicité.

Le Comité consultatif médical voudrait que le gouvernement fasse une déclaration publique claire de ses intentions à cet égard. Je suis certain que vous conviendrez que la question est urgente.

A mon avis, il est temps maintenant que le gouvernement et le ministre fasse route avec bien d'autres pays dans cette lutte contre la plus grande cause de maladie dans le monde, la cigarette. J'ai ici un rapport qui indique ce qui a été fait dans 94 pays sur cette question, quelles en sont les lois, comme les nôtres, celles des Anglais, des Américains, des Russes et d'autres pays. Je pense que l'on a pris, au Canada, certaines mesures, comme je l'ai dit en commençant mes remarques, pour combattre cette cause de maladie que l'on peut prévenir, cette cause qui est la cigarette. L'augmentation a été retardée mais absolument pas arrêtée. Cela prendra des années. Entre temps, j'incite les députés à faire tout ce qu'ils peuvent dans leur caucus et leur circonscription.

● (1630)

Je fixerais 1976 comme date ultime pour mettre fin à toute publicité sur la cigarette, y compris celle des journaux, des revues et des panneaux-réclame. Entre-temps, il faut exiger que dans toute publicité permise à l'égard de la cigarette, ou insère, aux frais du commanditaire, un message à peu près ainsi conçu: «Aux yeux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, fumer est dommageable à la santé et cause le cancer du poudon, la thrombose, l'emphysème et la bronchite. Nous vous conseillons de consulter votre médecin au sujet de votre état physique». Les fabricants de cigarettes devraient insérer ce message, à leurs frais, dans un espace occupant un huitième de la surface consacrée à la publicité permise.

Je puis faire d'autres propositions. A mon avis, il est temps que les fabricants de cigarettes soient renseignés sur le nombre de morts et de cas de maladie dues à la cigarette et que la loi les oblige à payer des indemnités pour la perte de la vie et de la santé chez les victimes de la cigarette.